



ELABORATION DU SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AVAL

BILAN D'ACTIVITES AU 15 JANVIER 2016

Document préparatoire au rapport d'activité 2015 de l'IIBS

- 1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte
- 2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau
- 3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE
- 4 - Actions de communication
- 5 - Budget et financement
- 6 - Analyse, bilan et perspectives

1 – PRÉSENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de la Sarthe Aval, périmètre d'élaboration du SAGE

D'une superficie de 2 727 km², le bassin versant de la Sarthe Aval est situé dans la région des Pays de la Loire. Il est à cheval sur trois départements : la Sarthe (114 communes), la Mayenne (54 communes) et le Maine-et-Loire (26 communes). Au total, 194 communes sont situées sur ce territoire, qui compte environ 260 000 habitants.

Le bassin versant de la Sarthe Aval fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (599 communes, 8 000 km²). Il comprend la rivière de la Sarthe et ses affluents en aval de sa confluence avec l'Huisne (au Mans) jusqu'à sa confluence avec la Mayenne, en amont d'Angers. Longue de 135 km, la rivière Sarthe Aval est alimentée par près de 2 250 km de cours d'eau. Elle conflue en rive gauche avec le Loir, au cœur des basses vallées angevines, puis avec la Mayenne en rive droite, donnant naissance à la Maine. Enfin, après un parcours de 12 km, la Maine se jette dans la Loire.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassant)

Le territoire du SAGE présente 31 masses d'eau « cours d'eau » et 11 masses d'eau souterraines (aucune masse d'eau « plan d'eau »).

▪ Masses d'eau souterraines

FRGG020	Sarthe Aval	FRGG105	Maine
FRGG079	Calcaires et marnes du Lias et Jurassique moyen de la bordure nord-est du massif armoricain	FRGG111	Alluvions Loir
FRGG080	Sables et grès du Cénomanién unité du Loir	FRGG113	Alluvions Sarthe
FRGG081	Sables et grès du Cénomanién sarthois	FRGG120	Calcaire du jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain
FRGG090	Craie du Séno-Turonien unité du Loir	FRGG121	Marnes du Callovien Sarthois
		FRGG122	Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire

Masses d'eau de surface

FRGR0456	La Sarthe depuis Le Mans jusqu'à la confluence avec La Mayenne	FRGR1108	Le Margas et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR0481	La Vègre et ses affluents depuis Rouez jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1131	Le Baraize et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR0482	Le Roule Crotte et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1132	Le Rau de Parcè-sur-Sarthe et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR0483	Le Rhonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1139	La Voutonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR0485	La Gée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1143	La Vézanne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR0486	L'Erve et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec Le Treulon	FRGR1157	Le Fessard et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR0487	L'Erve depuis la confluence du Treulon jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1162	La Bouchardière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe

FRGR0488	La Vaige et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1165	Le Vauloge et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR0489	Le Treulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec L'Erve	FRGR1169	Le Renom et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR0490	La Taude et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1170	Le Préau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR1055	Le Ruisseau de Cheffes et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1187	Les Deux Fonts et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR1072	Le Piron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1202	La Bujerie et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR1085	Le Plessis et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1221	L'Orne Champenoise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe
FRGR1089	La Mare-Boisseau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1262	Le Palais et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Vègre
FRGR1106	Le Pré Long et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Sarthe	FRGR1271	Le Vegroneau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec La Vègre
		FRGR1582	La Vègre et ses affluents depuis la source jusqu'à Rouez

1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE a été arrêté le 16 juillet 2009.

La Commission locale de l'eau (CLE), dont la composition a été arrêtée initialement le 25 novembre 2010 par le Préfet de la Sarthe (coordonnateur du SAGE), est présidée depuis le 29 juin 2016, par Mme Ghislaine BODARD-SOUDEE, conseillère municipale déléguée de Sablé-sur-Sarthe. Ses trois vice-présidents sont :

- Antoine d'AMÉCOURT, maire d'Avoise (président de la commission thématique "Amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines") ;
- Jean-Paul BOISARD, maire de Saint-Jean-du-Bois (président de la commission thématique "Lutte contre les inondations et préservation d'un débit d'étiage suffisant") ;
- Jean-Louis DEMOIS, vice-président de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (président de la commission thématique "Protection des milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides").

La CLE compte 54 membres répartis en trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 28 membres.
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : 15 membres.
- Collège de l'État et des établissements publics : 11 membres.

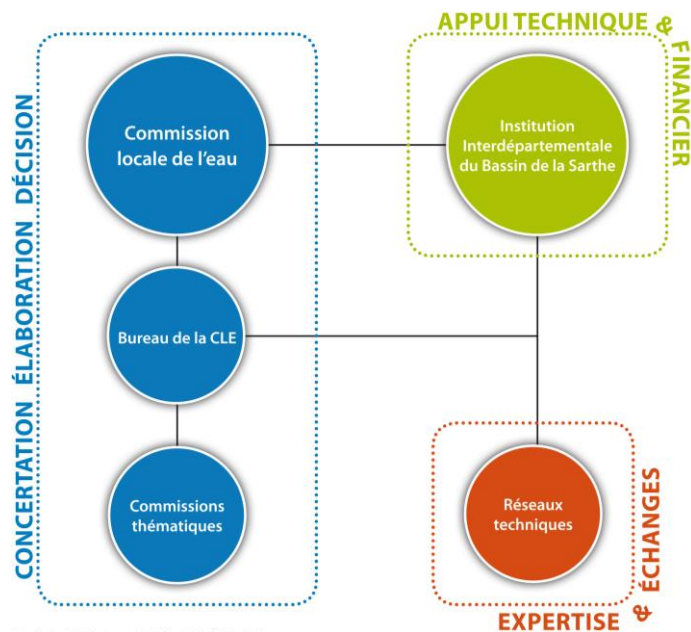
1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant

Le diagnostic a abouti à la mise en évidence des enjeux sur le territoire, ainsi que les objectifs vers lesquels le SAGE doit tendre. Ceux-ci ont été validés par la CLE, le 24 février 2014. La phase de scénario tendance (validée par la CLE du 15 décembre 2015) a permis d'identifier deux nouveaux enjeux :

- Limiter le phénomène d'érosion, qui représente un enjeu transversal à toutes les thématiques : dépendant des éléments du milieu naturel, influant sur la qualité de la ressource en eau, et lié au ruissellement qui influe lui-même sur les inondations et étiages.
- Le respect des débits d'étiage permettant un équilibre entre l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets, ...) et le bon fonctionnement du milieu aquatique.

Enjeux	Objectifs
Gouvernance, communication, mise en cohérence des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser, développer la pédagogie et les échanges.
Amélioration de la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des eaux de surface (notamment sur certains affluents sensibles aux pollutions ponctuelles) : phosphore, oxygénation. - Améliorer la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates et pesticides. - Garantir la qualité de la ressource en eau potable. - Limiter les micropolluants, substances émergentes.
Amélioration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique. - Limiter les taux d'étagement là où ils sont excessifs (supérieurs à 40%). - Connaître et maîtriser l'impact des plans d'eau. - Maîtriser le développement des espèces invasives.
Préservation des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver/restaurer les fonctionnalités des zones humides
Gestion équilibrée de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir les équilibres besoins/ressources. - Développer les économies d'eau et la lutte contre les gaspillages. - Respecter les débits d'étiage permettant un équilibre entre l'ensemble des usages (activités, prélèvements, rejets, ...) et le bon fonctionnement du milieu aquatique (objectif complémentaire affiné lors de la phase scénario tendance).
Réduction de la vulnérabilité aux inondations et du ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion des espaces ruraux (bocage) et urbains (eaux pluviales), travailler sur la gestion du foncier. - Développer la culture du risque. - Participer à la réduction de la vulnérabilité.
Objectif transversal : limiter le phénomène d'érosion (objectif complémentaire affiné lors de la phase scénario tendance)	

1.5 - Organisation mise en place



© Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe - 2010

L'élaboration du SAGE est assurée par la **CLE** et son **bureau** (24 membres). Le bureau est composé de :

- 12 membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, élus par ce collège.
- 6 membres du collège des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations, élus par ce collège.
- 6 membres du collège de l'État et de ses établissements publics désignés par le Préfet de la Sarthe chargé de suivre ma procédure pour le compte de l'État.

D'autre part, l'**inter-SAGE** regroupe les membres des bureaux des CLE des bassins de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval. L'examen de dossiers structurant qui concernent les trois bassins versants explique l'intérêt de réunir les trois bureaux de CLE.

Trois **commissions thématiques** ont également été mises en place. Elles permettent d'associer au-delà des membres de la CLE, le plus grand nombre d'acteurs locaux aux travaux de la CLE. Les trois thèmes des commissions sont les suivants :

- Amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines (enjeu qualité) ;
- Lutte contre les inondations et préservation d'un débit d'étiage suffisant (enjeu quantité) ;
- Protection des milieux aquatiques (enjeu milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides).

Depuis le lancement de la phase du scénario tendance, les trois commissions sont réunies en une seule instance : l'**inter-commission**.

Par ailleurs, le **réseau technique** relatif à l'aménagement et à la gestion des milieux aquatiques permet l'échange d'expériences et le partage de connaissances. Ce réseau est effectif sur l'ensemble du bassin de la Sarthe. Il est composé de techniciens membres ou non de la CLE.

La structure porteuse du SAGE est l'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS)**. Établissement public de coopération interdépartementale, l'IIBS est la structure porteuse des SAGE des bassins versants de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval. À ce titre, elle assure l'appui administratif, technique et financier aux CLE durant les phases d'élaboration puis de mise en œuvre des SAGE.

L'IIBS est administrée par un conseil d'administration composé de six délégués élus en leur sein par les Départements de l'Orne, d'Eure et Loir et de la Sarthe, membres fondateurs. Depuis le 10 juin 2015, elle est présidée par M. Daniel CHEVALIER (conseiller départemental du canton de Sablé-sur-Sarthe et maire de Juigné-sur-Sarthe) qui a succédé à M. Pierre TOUCHARD.

Ses trois vice-présidents sont :

- M. Jean-Michel BOUVIER (1er vice-président, conseiller départemental de l'Orne) ;
- M. Pascale de SOUANCÉ (2nd vice-présidente, conseillère départementale d'Eure-et-Loir) ;
- M. François BOUSSARD (3e vice-président, conseiller départemental de la Sarthe).

L'équipe administrative et technique de l'IIBS est composée en 2015 de six agents, représentant 6 Équivalents Temps Plein (ETP). L'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités de la CLE est composé de 4 agents (2 ETP) :

- 1 ingénieure chargée de l'animation et la coordination des activités de la CLE (Agathe RÉMOND - 1 ETP) ;
- 1 ingénieur chargé du suivi/évaluation du SAGE et du Système d'Information géographique (Adama SOW - 0,33 ETP) ;
- 1 adjointe administrative chargée du secrétariat administratif et de la comptabilité (Julie RAZAFIMBELO - 0,33 ETP) ;
- 1 animatrice de bassin versant (Fanny MARQUIER - 0,33 ETP - CDD d'un an).

2 – PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séances plénières de la CLE

La CLE se réunit à trois reprises en 2015.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
16/03/2015 Avoise (72)	<p>23/54 (43 %) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège des élus : 8/28 (29 %) - Collèges des usagers : 10/15 (67 %) - Collège de l'État : 5/11(45 %) 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Adoption du compte rendu de CLE du 24 février 2014 2- Organisation de la gestion de l'eau et SAGE 3- Élaboration du SAGE : état d'avancement 4- Élection du bureau et du président de la CLE 5- Rapport d'activités de la CLE 6- Consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 7- Consultation sur le projet de PGRI Loire-Bretagne 8- Consultation sur la mise en œuvre des mesures compensatoires LGV-BPL
<u>Principales discussions, conclusions, décisions</u>		
<p><i>M. Antoine d'Amécourt, Maire d'Avoise et vice-Président de la CLE, assure la présidence de la CLE par intérim.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappels de l'organisation de la gestion de l'eau et de l'outil SAGE pour les nouveaux membres de la CLE, suite aux élections municipales de 2014. - Avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne 2016-2021 et au programme de mesures 2016-2021 du bassin versant de la Sarthe Aval. - Avis favorable au projet de Plan de Gestion des Risques Inondations Loire-Bretagne. - Consultation sur la mise en œuvre des mesures compensatoires LGV-BPL : M. d'Amécourt demande à ce que le dossier soit représenté ultérieurement en tenant compte de la totalité du tracé concernant le bassin versant de la Sarthe Aval (pour les départements de la Sarthe et de la Mayenne). - Report de l'élection d'un nouveau président et des élections du bureau (renouvellement partiel du collège des élus) à la prochaine réunion, après les élections départementales. - Report du point 5 sur le rapport d'activités (par manque de temps). 		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
29/06/2015 Avoise (72)	<p style="text-align: center;">32/54 (59 %) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège des élus : 18/28 (64 %) - Collèges des usagers : 9/15 (60 %) - Collège de l'État : 5/11(45 %) 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Adoption des comptes rendus de CLE du 24 février 2014 et du 16 mars 2015. 2- Élection du bureau et du président de la CLE. 3- Rapport d'activités de la CLE 2014. 4- Élaboration du SAGE : avancement de l'étude « Scénarios tendance, contrastés et définition de la stratégie ». 5- Point d'information sur la GEMAPI et désignation d'un « référent GEMAPI ». 6- Consultation sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Souigné-Flacé. 7- Consultation sur le programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et du réseau hydrographique des basses vallées angevines. 8- Consultation sur le programme de restauration et d'entretien des bassins de la Vézanne et du Fessard.
<p><u>Principales discussions, conclusions, décisions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption du rapport annuel d'activité 2014 de la CLE. - Présentation du scénario tendance. - Avis favorable au programme de restauration et d'entretien des bassins de la Vézanne et du Fessard. - Point d'information sur la GEMAPI et désignation d'un « référent GEMAPI » : M. Thierry COZIC, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Mans Métropole. Il sera l'interlocuteur privilégié pour le suivi de l'avancement des dossiers de structuration de la maîtrise d'ouvrage. Il accompagnera également le président de l'IIBS pour l'évolution des statuts de l'IIBS. - Avis favorable au programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et du réseau hydrographique des basses vallées angevines. - Avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Souigné-Flacé. - Élection des membres du bureau, de la Présidente et des vice-présidents de la CLE : <ul style="list-style-type: none"> - Présidente : <ul style="list-style-type: none"> - Mme Ghislaine Bodard-Soudée, Conseillère déléguée de Sablé sur Sarthe. - Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none"> - M. Antoine d'Amécourt, Maire d'Avoise (Président de la commission thématique «Amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines»); - M. Jean-Paul Boisard, Maire de Saint Jean du Bois (Président de la commission thématique «Lutte contre les inondations et préservation d'un débit d'étiage suffisant»); - M. Jean-Louis Demois, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (Président de la commission thématique « Protection des milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides »). 		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
15/12/2015 Sablé-sur-Sarthe (72)	33/54 (61 %) dont : - Collège des élus : 13/28 (46 %) - Collèges des usagers : 12/15 (80 %) - Collège de l'État : 8/11(73 %)	1- Adoption du compte-rendu de la séance du 29 juin 2015. 2- Élaboration du SAGE : présentation des scénarios contrastés suite au bureau du 10 novembre. Objectif : validation du scénario tendanciel et des scénarios contrastés. 3- Élaboration du SAGE : présentation de la phase stratégie (janvier-juin 2016). 4- Calendrier et programme de travaux 2016.
<u>Principales discussions, conclusions, décisions</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du compte-rendu de la séance du 29 juin 2015. - Adoption du scénario tendance et des scénarios contrastés. Les différentes remarques faites lors du tour de table seront prises en compte pour la définition de la stratégie. - Présentation du programme de travaux 2016 et de la phase stratégie. - Un point n°5 est ajouté à l'ordre du jour : point d'information sur la GEMAPI et désignation d'un « référent GEMAPI ». 		

2.2 - Réunion du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE se réunit à deux reprises en 2015.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
09/09/2015 Sablé-sur-Sarthe (72)	18/24 (75 %) dont : - Collège des élus : 7/12 (58 %) - Collèges des usagers : 6/6 (100 %) - Collège de l'État : 5/6 (83%)	1- Adoption des comptes rendus de bureaux du CLE du 15 janvier 2014 et du 18 mars 2014. 2- Élaboration du SAGE : lancement des scénarios contrastés. 3- Présentation du cahier des charges de l'étude de détermination des volumes prélevables sur le bassin versant. 4- Consultation sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau « centrale hydroélectrique du moulin Gabet » (Cheffes/Sarthe). 5- Consultation sur le plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Suzanne. 6- Consultation sur le plan local d'urbanisme de la commune de Laigné en Belin. 7- Résultats de l'enquête sur les inventaires des cours d'eau, des zones humides, des zones d'expansion des crues et des haies et sur la réduction des pesticides. 8- Résultats du stage « Mise à jour des taux d'étagement et propositions d'objectifs de réduction sur les cours d'eau du bassin de la Sarthe ».
<u>Principales discussions, conclusions, décisions</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la phase Scénarios contrastés. - Avis favorable au projet de cahier des charges de l'étude de détermination des volumes prélevables. - Avis favorable au dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau « centrale hydroélectrique du moulin Gabet » (Cheffes/Sarthe). - Avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Suzanne. - Avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Laigné-en-Belin. - Présentation des résultats de l'enquête. - Présentation des résultats du stage. 		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
10/11/2015 Loué (72)	<p>16/24 (67 %) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège des élus : 8/12 (67 %) - Collèges des usagers : 4/6 (67 %) - Collège de l'État : 4/6 (67 %) 	<ol style="list-style-type: none"> 1- Adoption du compte-rendu du bureau de CLE du 8 septembre 2015. 2- Présentation des impacts des ruissellements liés aux infrastructures de transport sur l'Orne Champenoise. 3- Information sur les réflexions du groupe de travail GEMAPI en Sarthe et sur la stratégie d'évolution juridique de la structure porteuse du SAGE. 4- Consultation sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne. 5- Élaboration du SAGE - scénarios contrastés : présentation et discussion des mesures proposées en intercommission. Objectif : validation d'un tableau qui sera présenté en séance plénière de la CLE, le 15 décembre.
<u>Principales discussions, conclusions, décisions</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du compte-rendu du bureau de CLE du 8 septembre 2015. - Impacts des ruissellements liés aux infrastructures de transport sur l'Orne Champenoise .Le bureau de la CLE valide la proposition de Mme Bodard-Soudée : envoi d'un courrier aux syndicats de rivières du bassin versant de la Sarthe Aval afin de recenser à l'échelle du bassin versant Sarthe Aval les problèmes du même type. Un courrier sera ensuite envoyé aux concessionnaires, avec les services de l'Etat en copie. - Information sur les réflexions du groupe de travail GEMAPI en Sarthe et sur la stratégie d'évolution juridique de la structure porteuse du SAGE. - Avis favorable sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne. Élaboration du SAGE - scénarios contrastés : présentation et discussion des mesures proposées en intercommission. 		

2.3 – Réunions InterSAGE

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Ordre du jour
26/02/2015 La Chapelle Saint Aubin (72)	50 membres des bureaux des CLE Huisne et Sarthe amont et de la CLE Sarthe aval	<ol style="list-style-type: none"> 1- Présentation du projet de SDAGE Loire-Bretagne et de programme de mesures 2016-2021. 2- Présentation du projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021.
<u>Principales discussions, conclusions, décisions</u>		
<p>Cette réunion InterSAGE réunit les bureaux des Commissions locales de l'eau des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont, ainsi que les membres de la CLE Sarthe aval (le bureau n'ayant pas été réélu).</p> <p>L'objet de cette réunion est une présentation détaillée du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), par les services de l'Etat, afin d'appréhender leurs incidences à l'échelle du bassin de la Sarthe et que la CLE donne un avis sur ces deux dossiers lors de sa prochaine séance plénière.</p>		

2.3 – Inter-commission

Les membres de l'inter-commission se sont réunis à trois reprises, dans le cadre de l'élaboration du scénario tendance et des scénarios contrastés.

Date et lieu	Nb. de membres présents	Ordre du jour
09/06/2015 Malicorne/Sarthe (72)	29	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Les étapes du SAGE Sarthe aval 2 - Les objectifs et la méthode du scénario tendance 3 - Les tendances socio-économiques locales 4 - Les tendances pressenties sur les milieux aquatiques et la ressource en eau

Date et lieu	Nb. de membres présents	Ordre du jour
21/09/2015 Parigné l'Evêque (72)	18	1- En introduction : rappel de la synthèse du scénario tendance 2- Travail d'émergence des propositions en petits groupes 3- Mise en commun des résultats.

Date et lieu	Nb. de membres présents	Ordre du jour
20/10/2015 Sablé/Sarthe (72)	25	1- Restitution des propositions émises lors de l'intercommission du 21/09 2- Échanges autour d'un tableau organisé par thématique faisant la synthèse de ces propositions

2.4 - Réunion du réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Date et lieu	Nb. de membres présents	Ordre du jour
17/11/2015 Cérons-Foulloutourte (72)	22 techniciens	1- Tour de table : actualité sur les territoires (avancement des CTMA ...). 2- Actualité GEMAPI et évolution de la structure porteuse des SAGE. 3- Point d'information sur les principaux changements de la PAC 2015 en lien avec les milieux aquatiques – (Mme Pascale LABZAE, Chambre d'agriculture PdL). Mission relais Bois énergie - Valorisation énergétique des bois de bord de rivières – CIVAM 72 et Union des CUMA 72 – (Mme Yannick BEAUJARD, CIVAM Agriculture durable 72 et Jean-François VIOT, CUMA 72). 4-Mise à jour des taux d'étagement des cours d'eau sur le bassin de la Sarthe : présentation des résultats du stage réalisé par M. Anthony BISSON (stage IIBS 2015). 5- Visites de terrain : deux chantiers vitrine réalisés avant la signature du CTMA Vézanne-Fessard ayant notamment pour objectif de sensibiliser les élus et les riverains sur les types de travaux que mènera le syndicat dans le CTMA.

2.5 – Les avis de la CLE et de son bureau

L'article 6 de ses règles de fonctionnement précise que « la CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie, avec pour exception les projets structurants à l'échelle du bassin versant pour lesquels l'avis est rendu directement par la CLE ».

En 2015, 43 dossiers de déclaration Loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour information (liste des dossiers en annexe).

En 2015, 10 dossiers pour avis ont été examinés par la CLE ou son bureau :

- Dossiers structurants :
 - o Projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 : avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne 2016-2021 et au programme de mesures 2016-2021 du bassin versant de la Sarthe Aval.
 - o Projet de PGRI Loire-Bretagne : avis favorable.
- Urbanisme :
 - o Plan Local d'Urbanisme de la commune de Souigné-Flacé : avis favorable
 - o Plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Suzanne : avis favorable.
 - o Plan local d'urbanisme de la commune de Laigné en Belin : avis favorable.

- Milieux aquatiques :
 - o Mise en œuvre des mesures compensatoires LGV-BPL : la CLE demande à ce que le dossier soit représenté ultérieurement en tenant compte de la totalité du tracé concernant le bassin versant de la Sarthe Aval (pour les départements de la Sarthe et de la Mayenne).
 - o Programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et du réseau hydrographique des basses vallées angevines : avis favorable.
 - o Programme de restauration et d'entretien des bassins de la Vézanne et du Fessard : avis favorable.
 - o Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau « centrale hydroélectrique du moulin Gabet » (Cheffes/Sarthe) : avis favorable.
 - o Projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne : Avis favorable.

2.6 – Projets menés à l'initiative de la CLE

▪ Scénarios tendanciels et alternatifs contrastés et choix de la stratégie.

L'étude, d'une durée de 18 mois, a commencé le 17 mars 2014. Elle a été suspendue du 1er août 2014 au 31 mai 2015, en attente du renouvellement de la CLE.

Elle est découpée en quatre phases :

- Phase 1 : Expression des tendances d'évolution. L'objectif est de disposer d'un scénario d'évolution « sans SAGE » du territoire à l'horizon 20-30 ans.
- Phase 2 : Élaboration des scénarios alternatifs contrastés. L'objectif est de définir des alternatives au scénario tendance à partir des propositions des acteurs.
- Phase 3 : Définition de la stratégie. L'objectif est de valider les objectifs du futur SAGE et choisir les moyens de les atteindre parmi les différentes mesures initiées par les acteurs.
- Phase 4 : Préparation des étapes suivantes du SAGE.

En 2015, les phases 1 et 2 ont été réalisées.

▪ Mise à jour des taux d'étagement des cours d'eau : stage réalisé par M. Anthony BISSON.

M. Anthony BISSON, étudiant stagiaire à l'IIBS pendant 5 mois, a réalisé un stage mutualisé sur les territoires Sarthe Aval, Sarthe Amont et Huisne sur les taux d'étagement du bassin de la Sarthe.

L'objectif était de mettre à jour les taux d'étagement pour permettre à la CLE dans un second temps de proposer des objectifs de réduction. Une base de données ouvrages a été réalisée (mise à jour des bases existantes, compilation dans une base unique, actualisation de cette base à l'aide des données des techniciens de rivières), les taux d'étagement définis et des objectifs de réduction proposés.

▪ Réalisation d'une enquête sur les inventaires des cours d'eau, des zones humides, des zones d'expansion des crues et des haies et sur la réduction des pesticides

Les objectifs de cette enquête étaient de connaître le niveau de connaissance et l'implication des acteurs locaux dans l'élaboration du SAGE, d'apprécier les pratiques et actions des communes en faveur de la gestion durable des milieux aquatiques et de communiquer sur le SAGE. L'enquête a été réalisée en janvier/février 2015, auprès des 194 communes du bassin de la Sarthe. 111 communes ont répondu, soit un taux de réponses de 57,2 %.

- 85 % des communes qui ont répondu ont connaissance de l'élaboration du SAGE ;
- 84 communes ont engagé une démarche de réduction des pesticides : soit 76% des communes qui ont répondu ;

- 42 ont engagé une démarche de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation, soit 38% des communes qui ont répondu ;
- 39 ont réalisé un inventaire zones humides soit 35% des communes qui ont répondu (92% intégrés dans le document d'urbanisme) ;
- 35 ont réalisé un inventaire des haies soit 32 % des communes qui ont répondu (85% intégrés dans le document d'urbanisme) ;
- 32 ont réalisé un inventaire cours d'eau soit 29% des communes qui ont répondu (80% intégrés dans le document d'urbanisme) ;
- 16 ont réalisé un inventaire des zones d'expansion de crues soit 14 % des communes qui ont répondu (70% intégrés dans document d'urbanisme).

Le taux de réponse est bon, les communes connaissent bien le SAGE. Les inventaires réalisés sont intégrés aux documents d'urbanisme. Il apparaît qu'il est nécessaire de communiquer sur l'importance des zones humides, des haies, des zones d'expansion de crues, des cours d'eau et des inventaires.

▪ **Le contrat de partenariat entre l'IIBS et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Début 2015, les présidents des CLE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne, le président de l'IIBS et le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ont signé un contrat de partenariat. D'une durée de trois ans, il vise à renforcer leur partenariat en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ce contrat décrit les missions et le programme d'actions que s'engage à mener l'IIBS sur le bassin versant de la Sarthe, pour une durée de trois ans (2015-2017).

Celles-ci s'articulent autour de quatre axes :

- L'appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE.
- La structuration et l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale par l'accompagnement à la prise de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- La synthèse et la vulgarisation des données sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
- L'information et la sensibilisation du public autour des enjeux identifiés dans les trois SAGE.

Il comprend également les modalités d'exécution, de financement des actions et les engagements des signataires.

Ce type de contrat est le tout premier qui a été signé à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

▪ **Poursuite de la réflexion visant à mieux structurer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques**

Suite à l'état des lieux de la maîtrise d'ouvrage réalisé en 2014 à l'échelle du bassin de la Sarthe, l'IIBS a organisé une rencontre avec les services des cinq DDT (directions départementales du territoire) à l'échelle du bassin de la Sarthe, en février. Ordre du jour : échange sur l'état des lieux de la maîtrise d'ouvrage, sur des cartes de scénarios et sur la méthode et les actions pour la mise en œuvre de la GEMAPI.

Suite à cette réunion, des territoires prioritaires ont été définis. Il a été décidé l'organisation d'une réunion organisée par l'IIBS, en partenariat avec les DDT de la Sarthe et de la Mayenne, et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, pour rencontrer les syndicats de rivière et des communautés de communes présents sur le territoire du SAGE, en juin 2015.

Cependant, lors de la réinstallation du conseil d'administration de l'IIBS, le 10 juin, les élus ont décidé d'annuler l'action de l'IIBS sur les territoires tant que la stratégie d'évolution statutaire de l'IIBS ne serait pas actée. La DDT 72 a alors organisé cette rencontre en décembre 2015. Cette première réunion avait pour objectifs une information sur la GEMAPI et un moment d'échange entre les acteurs concernés.

En parallèle, la CLE a désigné le 29 juin 2015 un « référent GEMAPI » : M. Thierry COZIC, membre de la CLE, vice-président de la Communauté Urbaine du Mans Métropole. Son rôle est de suivre le dossier de la GEMAPI et d'en référer régulièrement aux membres de la CLE. M. COZIC a donc participé aux rencontres du groupe de travail « GEMAPI », organisées en parallèle de la CDCI (commission départementale de la

coopération intercommunale) 72 en sa qualité de « référent GEMAPI » de la CLE. Un référent GEMAPI a également été désigné pour les CLE Sarthe Amont et Sarthe Aval.

Fanny MARQUIER, recrutée en 2014 sur cette mission, participait à ces rencontres pour accompagner les élus.

3 - AUTRES ACTIONS OU RÉUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

- Urbanisme :
 - o Suivi du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de la Communauté de communes du Bocage Cénomans ;
 - o Suivi de l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Pays Vallée du Loir ;
 - o Scot Pays ségréen - Comité Technique n°3.
- Cours d'eau et milieux aquatiques :
 - o Visite des passes à poissons de Juigné-sur-Sarthe et Solesmes, conseil départemental de la Sarthe ;
 - o Comité de pilotage de l'évaluation du Contrat territorial, Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
 - o Comité de pilotage du CRE (contrat restauration entretien) de l'Erve ;
 - o Comité de pilotage du CTMA (contrat territorial milieux aquatiques) Evre et Treulon ;
 - o Comité de pilotage du CTMA Vaige ;
 - o Participation à une réunion de présentation de la vanne Panavan, association de sauvegarde des moulins et rivières de la Sarthe ;
 - o Groupe de travail microhydroélectricité en Vallée de la Sarthe, Pays Vallée de la Sarthe ;
 - o Comité de pilotage du CTMA Taude ;
 - o Comité de pilotage de l'étude continuité écologique Taude ;
 - o Comité de pilotage de l'étude continuité écologique Erve et Treulon ;
 - o Participation au Séminaire Eau et changement climatique, APPCB ;
 - o Comité de pilotage du CTMA Sarthe Aval.
- SAGE et SDAGE :
 - o Réunion des animateurs SAGE du bassin Loire-Bretagne ;
 - o Réseau des animateurs SAGE de la délégation Anjou-Maine (Agence de l'eau Loire-Bretagne) ;
 - o Participation au comité de pilotage de l'évaluation du Contrat territorial.
- Agriculture :
 - o Réunion sur les MAET (Mesures AgroEnvironnementales territorialisées 2015, conseil régional Pays de la Loire ;
 - o Rencontre avec la chambre d'agriculture de la Sarthe : point sur la PAC (politique agricole commune).
- Qualité de l'eau :
 - o Réunions du programme Phyt'Eau Propre 53.

4 – ACTIONS DE COMMUNICATION

▪ Communication inter-SAGE :

- o **MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne**

Le premier numéro de MES'SAGES a été diffusé en novembre 2015 (24 p.) à près de 800 exemplaires (membres des CLE, partenaires techniques et financiers, collectivités, opérateurs locaux). Ce bulletin d'information est commun aux trois CLE. Il comprend des informations sur le bassin de la Sarthe et sur chacun des trois SAGE portés par l'IIBS.

- **Les 5 mini-fiches sur les SAGE**

Cinq fiches d'information sur les SAGE et l'IIBS ont été éditées (4 pages au format A5) :

- missions de l'IIBS ;
- outil SAGE ;
- et une fiche de synthèse par SAGE.

- **La page Facebook de l'IIBS**

Depuis 2014, l'IIBS dispose d'une page Facebook qui permet de communiquer sur les actualités des SAGE (70 mentions J'aime). Moyen de communication vers le grand public, la page Facebook est également un relais pour les actualités d'organismes partenaires (CPIE, Agence de l'eau...).

- **Le site Web de l'IIBS : www.bassin-sarthe.org**

En 2015, le site web de l'IIBS regroupe désormais les informations sur les trois SAGE : Huisne, Sarthe Amont et Sarthe Aval ainsi que sur l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe. Il offre une lecture et une navigation optimales quelle que soit la gamme d'appareils : téléphones mobiles, tablettes ou ordinateurs.

- **Formation des membres de CLE**

Les membres des CLE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne, ont été invités à participer à une journée de formation, le 1er juillet 2015, sur « les bases de la politique de l'eau : objectifs, outils et acteurs ».

Objectif : mieux comprendre les contours de la politique de l'eau et sa mise en œuvre et que chaque membre de CLE, nouveau ou ancien, prenne toute la mesure du rôle qu'il peut jouer dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.

Points abordés :

- Qui sont les acteurs de l'eau et comment s'organise la gouvernance ?
- Qu'est-ce qu'un SAGE ?
- Qu'est-ce que la continuité écologique ?
- Qu'est-ce que le bon état de l'eau et comment l'atteindre ?

Près de 40 personnes ont assisté à cette journée qui a été l'occasion pour elles de poser des questions sur leur rôle au sein des CLE.

- **Sarthe Aval**

- **Document de synthèse de l'étude d'état des lieux et diagnostic.**

Ce document de 12 pages format A4 reprend les points essentiels de l'étude, il pour but d'être synthétique, pédagogique et illustré. Il a été diffusé aux membres de la CLE lors de son renouvellement.

- **Mémento**

Ce document de 20 pages, format A5 est à destination des acteurs du SAGE ainsi que de l'ensemble des élus du bassin versant. Il contient l'essentiel sur les SAGE (ce qu'est un SAGE, qui fait quoi, sa portée juridique) et le bassin versant de la Sarthe Aval

- **Annuaire de la CLE**

Ce document de 4 feuilles, en format A4 reprend la liste des membres de la CLE ainsi que leurs coordonnées, les règles de fonctionnement et les communes du périmètre du SAGE. Il est destiné aux membres de la CLE.

5 – BUDGET ET FINANCEMENT

SAGE du bassin de la Sarthe Aval : 128 980,92 euros

- Cellule d'animation (charges salariales : animatrice + 1/3 des postes mutualisés) : 82 111,48 euros, soit 64 % ;
- Etudes : 44 362,11 euros, soit 34 % ;
- Communication : 2 507,33 euros, soit 2%.

5.1 – Cellule d'animation du SAGE

En 2015, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composé de 4 agents (2 ETP) :

- 1 animatrice de CLE (1 ETP).
- 1 ingénieur chargé de mission suivi/évaluation du SAGE et du Système d'Information géographique, (0,33 ETP). Ce poste est mutualisé avec les cellules d'animation des SAGE des bassins de la Sarthe Amont et de l'Huisne.
- 1 assistante chargée de la gestion administrative et comptable (0,33 ETP). Ce poste est mutualisé avec les cellules d'animation des SAGE des bassins de la Sarthe Amont et de l'Huisne.
- 1 coordinatrice de bassin versant (0,34 ETP). Ce poste est mutualisé avec les cellules d'animation des SAGE des bassins de la Sarthe Amont et de l'Huisne.

Les coûts de la cellule d'animation sont de 82 111,48 euros. Ces coûts reprennent les charges salariales, les charges de fonctionnement général mutualisées.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire et du Conseil départemental de Mayenne. Bien que les modalités d'aides financières de ces partenaires soient sensiblement différentes, la cellule d'animation du SAGE est financée à plus de 80 %. L'autofinancement de l'IIBS, concernant l'élaboration du SAGE Sarthe Aval est constitué des contributions du conseil départemental de la Sarthe.

5.2 – Actions de communication récurrente de la CLE

Les coûts liés à la communication récurrente de la CLE sont de 2 507,33 euros. Son financement est assuré par :

- Agence de l'eau Loire Bretagne : 50 % ;
- Conseil régional des Pays de la Loire : 10 % ;
- Conseil départemental de la Mayenne : 6,4 % ;
- Autofinancement (IIBS) : 33,6 %.

Communication Inter-SAGE :

Les coûts liés aux actions de communication mutualisées entre les trois Commissions locales de l'eau sont de 9 029,21 euros soit 3 009,73 euros pour le SAGE du bassin de la Sarthe Aval.

5.3 - Études menées dans le cadre du SAGE

Intitulé	Elaboration du SAGE Sarthe Aval : Scénarios tendanciels et alternatifs contrastés et choix de la stratégie
Durée :	18 mois (mars 2014 - septembre 2015)
Coût HT (euros) :	91 385,80
Coût TTC (euros) :	109 662,96
Prestataires retenus :	ARTELIA - IDEA RECHERCHE
Coûts liés à cette étude en 2015 (en euros TTC)	44 362,11

Le financement de cette étude est le suivant :

Partenaire	Taux d'aide	Montant en euros
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70,00%	76 764,07
Région des Pays-de-la-Loire	10,00%	10 966,30
Département de la Mayenne	4,80%	5 263,82
<i>Autofinancement : IIBS Département de la Sarthe</i>	15,20%	16 668,77
Total	100,00%	109 662,96

6 - ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVE

6.1 - Analyse et bilan

L'année 2015 a été marquée par le renouvellement du collège des élus suite aux élections municipales de 2014, et notamment par l'élection de Mme Bodard-Soudée en tant que présidente de la CLE, le 29 juin 2015, relançant ainsi les travaux d'élaboration du SAGE.

La CLE a adopté le scénario tendance et les scénarios contrastés lors de la séance plénière du 15 décembre.

En outre, la mission d'assistance à la structuration de la maîtrise d'ouvrage a été lancée. Cette question est également au cœur du projet de contrat de partenariat IIBS – Agence de l'eau.

L'année 2015 a également été marquée par le renouvellement total du conseil d'administration de l'IIBS en juin 2015, entraînant un retard du lancement de l'étude volumes prélevables ainsi qu'un décalage du calendrier concernant la structuration à la maîtrise d'ouvrage et l'évolution des statuts de l'IIBS. De plus, les départements membres du CA ont indiqué leur volonté de se désengager de l'IIBS au plus tard le 31/12/2017.

6.2 - Principales perspectives 2016

▪ Poursuite de l'élaboration du SAGE

- Définition de la stratégie. Durée : 6 mois : janvier 2016-juin 2016.
- Lancement de l'étude gestion quantitative de la ressource en eau : volumes prélevables. Durée : 18 mois, de février 2016 à juillet 2017. Objectif général : définir des volumes prélevables et leur répartition permettant d'assurer un équilibre entre les prélèvements et le fonctionnement durable

et satisfaisant de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ces volumes doivent garantir le respect 8 années sur 10 des objectifs de débits fixés sur les points de référence situés sur le périmètre d'étude. Suivi de l'étude : La CLE validera les conclusions de l'étude. Le bureau de la CLE sera informé de l'avancée de l'étude et validera les phases intermédiaires. Un groupe de travail, composé d'experts : suivi de l'étude et échange sur ces éléments techniques (composition évolutive en fonction de l'avancement de l'étude).

- Rédaction du SAGE. Durée : 8 mois, septembre 2016- avril 2017. Rédaction des documents du SAGE.

▪ **A l'échelle du bassin de la Sarthe**

- Poursuite la structuration de la maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- Recherche de nouveaux adhérents à l'IIBS pour permettre la modification de ses statuts en syndicat mixte, au plus tard pour le 01/01/2018.
- Poursuite de la communication mutualisée entre la CLE avec les autres CLE du bassin de la Sarthe.

Annexe 1 : liste des dossiers de déclaration reçus pour information

Organisme	Objet du dossier	Date	Type d'affaire – rubrique IOTA
DDT de la Sarthe	Création d'un forage destiné à l'irrigation - lieudit La Mouchemélière - commune de Chevillé	12/01/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - aménagement Porsche Expérience Centre - Commune du Mans	12/01/2015	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - zone d'activité Chemin aux bœufs - Le mans	04/02/2015	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales : lotissement communal l'Epine - Commune de Thorigné-sur-Dué	13/02/2015	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)
DDT de la Sarthe	Exploitation d'un forage : lieu-dit près des Foutières - EARL de Morteuvre (Nuillé le Jalais)	23/03/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Récépissé déclaration au pétitionnaire : Commune de Cherre concernant le rejet d'eaux pluviales - lotissement le champ du Grouas 2 - commune de CHERRE	27/03/2015	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)
DDT de la Sarthe	Prélèvement et rejet des eaux de nappe alluviale dans le cadre des travaux de construction de STEP - commune de CHALLES	18/03/2015	Prélèvement et rejet des eaux de nappe alluviale
DDT de la Sarthe	Epannage des boues de la station des eaux usées de Fillé - commune de Fillé	20/03/2015	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)
DDT de la Sarthe	Agrandissement d'un plan d'eau - lieudit la Frete - commune de Ruez en Champagne (M. Mickael Tellier) - arrêté portant opposition à déclaration	20/03/2015	Plans d'eau, permanents ou non (3.2.3.0.)
DDT de l'Orne	Copie récépissé déclaration délivré à SARL Aux fleurs de Coulonges pour forage sur la commune de Coulonges les Sablons	03/04/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Construction d'une nouvelle station d'épuration - Commune de Tuffé	02/04/2015	Construction d'une STEP (2.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Réalisation d'une nouvelle station des eaux usées - commune de Parennes	01/04/2015	Construction d'une STEP (2.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	LGV - BPL : Réalisation des mares de compensation et d'un reprofilage de berge (Eiffage Rail Express)	07/04/2015	
DDT de la Sarthe	Création d'un forage pour l'arrosage de gazon à rouler et l'abreuvement d'un élevage bovins et avicole -lieudit Gouffier - Commune de Joué en Charnie	14/04/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Création de mares de compensation - bassin versant Sarthe Aval - LGV-BPL - décision de non opposition à déclaration	20/04/2015	Plans d'eau, permanents ou non (3.2.3.0.)
DDT de la Sarthe	Epannage des boues de la STEP de Spay sur les communes d'Allonnes, Spay, Voivre Les Le Mans	22/04/2015	Epannage des boues de STEP (2.1.3.0.)
DDT de la Sarthe	Modification de profil de cours d'eau "Le Rhonne - Commune de Moncé en Belin (syndicat intercommunal du bassin du Rhonne)	22/05/2015	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)

Organisme	Objet du dossier	Date	Type d'affaire – rubrique IOTA
DDT de la Sarthe	Exploitation d'un forage pour l'irrigation des cultures : lieux-dits La Bouchettière et Pinçonnet - GAEC Froger Girard (Thorigné-sur-Dué)	01/06/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Epandage des boues de la station des eaux usées de Tuffé - Commune de Tuffé	11/06/2015	Epandage des boues de STEP (2.1.3.0.)
DDT de l'Eure et Loir	Arrêté inter-préfectoral portant autorisation du bassin de rétention de l'Huisne sur les communes de Margon et Condeau	17/06/2015	Protection des inondations (3.2.6.0.)
DDT de la Sarthe	Modification de profil de cours d'eau - lieudit l'Oizie - commune de Chaufour Notre Dame	19/06/2015	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)
DDT de la Sarthe	Travaux de consolidation de berges sur le cours d'eau de la Vegre commune de Bernay	22/06/2015	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes (3.1.4.0.)
DDT de la Sarthe	modification profil cours d'eau le Tronchet sur les communes de Rouez en champagne et Pare	01/07/2015	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)
DDT de la Sarthe	Modification de profil du cours d'eau les Tannières - Commune de Saint Aubin des Coudrais	07/07/2015	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)
DDT de l'Orne	Copie récépissé de déclaration délivré à Mme Anne Sophie VIENOT pour le forage sur la commune de St Germain de la coudre	15/07/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Création d'un forage F4 pour l'alimentation en eau potable lieudit la Fribaudière - commune de Ligron	27/07/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)
DDT de la Mayenne	Récépissé de déclaration réalisation d'un forage destiné à un prélèvement maximal de 4000m3/an, situé au lie dit Le Champ du Bois en la commune de Bouessay	22/07/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Modification de profil du cours d'eau "Le Fessard" commune de Cerans Foulletourte	16/07/2015	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales consécutif à l'aménagement d'une zone d'activité sur la commune de LOUE	06/08/2015	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)
DDT de la Sarthe	Consolidation de berges sur la rivière Huisne (RD n°99) - Conseil départemental de la Sarthe (Villaines-la-Gonais et Saint Martin des Monts)	20/08/2015	Restauration de cours d'eau
DDT de la Mayenne	Construction d'une station d'épuration - Assé le Béranger	26/08/2015	Construction d'une STEP (2.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Réalisation d'une station d'épuration - Aire de Service sur l'A81 - Saint Denis d'Orques	03/09/2015	Construction d'une STEP (2.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - ZAC de la Bussonnière - commune d'Allonnes	15/09/2015	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)
DDT de la Sarthe	Epandage des boues de la STEU du SIVOM des HAYES située sur la commune de Etival lès le Mans	15/09/2015	Epandage des boues de STEP (2.1.3.0.)

Organisme	Objet du dossier	Date	Type d'affaire – rubrique IOTA
DDT de la Sarthe	Modification de profil de cours d'eau le Coëlon - ASR Huisne Vive parente (Beaufay)	01/10/2015	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)
DDT de la Sarthe	Modification de profil de cours d'eau le Loudon - ASR Huisne Vive Parente (Parigné-l'Eveque et Saint Mars-la-Brière)	22/09/2015	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)
DDT de la Sarthe	Création de trois bassins de pisciculture : lieu-dit Le Grand Aulnay - M. CARDON Grégoire (Le Luart)	03/11/2015	Pisciculture (3.2.7.0.)
DDT de la Sarthe	Modification de profil de cours d'eau le Courbry - RD36 - Conseil départemental de la Sarthe (Préval et La Ferté-Bernard)	03/11/2015	Modification de profil d'un cours d'eau (3.1.2.0.)
DDT de la Sarthe	Réalisation de la station d'épuration de Beaufay - Commune de Beaufay)	17/11/2015	Construction d'une STEP (2.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Création d'un forage pour la production de gazon en plaques et l'abreuvement d'un élevage bovins et avicole - lieu dit Bois Gouffier - Joué en Charnie - opposition à déclaration	02/10/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Rejet d'eaux pluviales - lotissement les Châtaigniers - commune de Mulsanne (foncier aménagement)	19/11/2015	Rejet d'eaux pluviales (2.1.5.0.)
DDT de la Sarthe	Création d'un forage destiné à l'irrigation - lieudit Les Grandes Picorières - Commune de Font sur la commune de Fontenay sur Vegre (EARL Gillet Michel et Nelly)	04/12/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)
DDT de la Sarthe	Création d'un forage pour les besoins en eau d'une station de lavage de véhicules sur la commune de Savigné l'Eveque (SARL DECLIC LAVAGE)	08/12/2015	Sondage, forage (1.1.1.0.)